



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 23 octobre 2017
Local 550 de l'école
18 h 30 à 20 h 30

Procès-verbal



Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	M. Martin Beauchamp	Enseignant
2-	M. Simon Beaudry	Enseignant
3-	Mme Vanessa St-Jacques Gale	Enseignante
4-	Mme Josée Desjardins	Parent
5-	M. Serge Lafortune	Parent
6-	Mme Chantale Lamoureux	Parent
7-	M. René Laprise	Parent
8-	M. Raul Paredes	Parent, président
9-	M. Jean Saint-Vil	Parent
10-	Mme Érika Coulombe	Représentante de la communauté
11-	Élizabeth Comeau	Représentante des élèves

Sont absents :

12-	Mme Isabelle Brault	Enseignante
13-	Mme Arianne Pallagrossi	Enseignante
14-	Mme Monia Desrosiers	Employé de soutien
15-	Mme Sylvie de la Chevrotière	Personnel professionnel
16-	Mme Geneviève Loua	Parent
17-	Maria Paulina Cortes	Représentante des élèves
18-	Mme Rachel Larocque	Représentante de la communauté

Sont également présents à la table du conseil :

	M. Pierre Ménard	Directeur
	Mme Marthe Nault	Commissaire

* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Ouverture de la séance : 18 h 40

1-

Présence et quorum

Monsieur Raul Paredes, président, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Ouverture de la séance à 18 h 40.

2-

Question du public et mots des commissaires

- ✓ Madame Marthe Nault souhaite une bonne année scolaire à l'ensemble des membres du Conseil d'établissement.

3-

Adoption de l'ordre du jour d'une séance ordinaire

046 - CÉ
20171023-
02

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Ménard, directeur, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 23 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **monsieur Serge Lafortune**, appuyée par **monsieur Simon Beaudry**, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 23 octobre 2017;

- En y apportant les corrections suivantes :
 - Retrait du point 1c) Nomination d'une représentante de la communauté
 - Ajout du point d'adoption 7c)
 - Débarcadère
 - Courriel de masse - Urgence
 - Mozaik-Portail (parents et enseignants)
 - Courriel anonymes en provenance de l'école secondaire Mont-Bleu

4-

Adoption du procès-verbal d'une séance ordinaire

046 - CÉ
20172310-02

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2017 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Chantale Lamoureux, appuyée de monsieur Simon Beaudry, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2017;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2017 du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;

- En n'y apportant aucune correction.

5-

Suivis au procès-verbal

- ✓ Les modifications proposées au document « Règles de régie interne du conseil d'établissement » sont entérinées telles que proposées par la direction.
- ✓ Monsieur Ménard est en attente d'une rencontre avec madame Nathalie Villeneuve, commissaire.
- ✓ La direction est déjà à prévoir la gestion des surplus du nombre d'élèves pour l'année scolaire 2018-2019. La direction générale de la commission scolaire a déjà été interpellée à deux reprises à ce sujet. Les membres du Conseil d'établissement font connaître leurs préoccupations quant à la possibilité de devoir forcer le changement d'école des élèves.

6-

Correspondance

- ✓ Aucune correspondance

7-

Travaux du conseil

7 a)

Utilisation des locaux proposée par le directeur

046 - CÉ
20171023-03

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu, doit approuver l'utilisation des locaux que lui propose le directeur;

CONSIDÉRANT que la proposition qui lui a été soumise par le directeur répond à tous les besoins pédagogiques et d'activités des élèves et du personnel de l'école;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **monsieur René Laprise**, appuyée par **madame Chantale Lamoureux**, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan d'utilisation des locaux de l'école que lui propose le directeur pour l'année scolaire 2017-2018, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

7 c)

Approuver la modification au code de vie, proposée par le directeur

046 - CÉ
20171023-04

CONSIDÉRANT que l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu le mandat d'approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par monsieur Pierre Ménard, directeur;

CONSIDÉRANT que les règles de conduite doivent notamment prévoir, en outre, des éléments que le ministre peut prescrire par règlement:

- 1° les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève;
- 2° les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire;
- 3° les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.

CONSIDÉRANT que les règles de conduite et les mesures de sécurité sont présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que le directeur de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire.



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **monsieur René Laprise**, appuyée par **monsieur Jean Saint-Vil**, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la modification du point 7 du code de vie de l'école proposée par monsieur Pierre Ménard, directeur, se lisant ainsi :

8

Les rapports et mots des représentants

8 a) Mot du président

Monsieur Paredes se dit très content des travaux des conseils d'établissement et des élèves.

8 b) Mot de la représentante des élèves

Le comité des élèves prépare les festivités entourant la fête de l'Halloween. Il se penche aussi sur la mise sur pieds d'un comité environnement. Les élèves vivront une simulation d'élections le 2 novembre prochain.

8 c) Mot de la représentante de la communauté

La maison communautaire Daniel-Johnson continue d'organiser les « soirées Ados » les mercredis soirs. Elle a aussi participé à la nuit des sans-abris, une activité qui a été très appréciée des jeunes de notre quartier. L'inauguration du frigo communautaire, situé à la maison communautaire Daniel-Johnson, aura lieu bientôt. Les dons massifs sont reçus les mardis. La MCDJ collaborera avec l'école en ce qui concerne la campagne des paniers de Noël.

8 d) Mot du représentant au comité de parents

Madame Anne Dompierre a été réélue comme présidente du comité de parents. Dany Lepage quitte son poste de commissaire-parent. Madame Anne Dompierre le remplacera dans ses fonctions.

Il y a présentement un processus de consultation en lien avec la redéfinition des bassins des écoles primaires du secteur ouest de la CSPO. Ceux-ci doivent être revus dû à la construction de l'école primaire 035. L'un des critères souhaités par le comité de parents est la création d'écoles de quartier qui seraient à distance de marche pour les élèves.

Ce sera une année chargée en ce qui concerne l'élaboration d'un plan stratégique. Les écoles sont dans l'attente d'informations du Ministère en lien avec la nouvelle forme que prendra cet encadrement.

Le comité soulève encore sa préoccupation en lien avec le boycott des enseignants à certains conseil d'établissement.

Les membres du comité ont réitéré la pertinence de nommer un substitut au comité de parents. Ils soulèvent aussi la pertinence de nommer un substitut aux conseils d'établissement.

046 - CÉ
20171023-05

Le temps prévu étant dépassé, une prolongation de 30 minutes est proposée par monsieur Raul Paredes, appuyée par madame Josée Desjardins.

8 e) Mot de la représentante au comité EHDAA

Madame Lamoureux a été nommée représentante du comité EHDAA au comité de parents. Lors de la prochaine réunion, le comité élaborera une liste de priorités à aborder lors des séances du comité de parents. Madame Lamoureux demande au Conseil d'établissement de lui soumettre ses préoccupations.

8 f) Rapport du directeur

Monsieur Ménard est membre au comité PEVR (plan d'engagement vers la réussite). Le comité travaille présentement à l'élaboration d'un questionnaire qui sera envoyé aux parents pour connaître leurs préoccupations.

Monsieur Ménard siège également au comité de répartition des ressources, nouvellement implanté depuis l'adoption du projet de loi 105. La prochaine séance aura lieu en décembre.

Le 2 octobre dernier, le comité d'encadrement de l'école s'est réuni afin d'établir ses priorités et d'actualiser le code de vie. Le nombre grandissant d'élèves entraîne certaines modifications.

Les CAP en français du 1^{er} et du 2^e cycles se sont réunies pour la poursuite de leurs travaux amorcés l'an dernier.

Le 5 octobre, la direction a assisté au Gala provincial de Forces Avenir. Les lauréats de notre école, Charles Henrie, élève engagé, et Marc-André Labelle, personnel engagé, ont reçu leurs distinctions honorifiques lors de cet événement.

Les équipes disciplinaires se penchent, présentement, sur les normes et modalités d'évaluation. Elles analysent également les résultats de l'année 2016-2017 pour revoir les pratiques en place.

Le 12 octobre, la nomination de la bibliothèque Laure-Gaudreault s'est déroulée devant plusieurs distingués invités. Des dons substantiels de l'AREQ, de la ministre Maryse Gaudreault, des Éditions Vents d'Ouest et du président de notre conseil d'établissement, monsieur Raul Paredes, ont été remis à la direction.

Les exercices d'évacuation et de confinement se sont bien déroulés. Certains ajustements seront mis en place.

La journée portes ouvertes a connu un franc succès.

Le Service de police de Gatineau a rencontré l'ensemble des élèves de 1^{ère} secondaire, des Mesures d'aide consolidation et de la Voie d'engagement pour les sensibiliser à la violence et l'intimidation dans le cadre de la Brigade 51.

Une quinzaine d'élèves ont représenté l'école à la finale provinciale de Cross-Country qui s'est déroulée le 21 octobre dernier à Chicoutimi. Noémie Beaulieu a remporté la médaille d'or dans la catégorie benjamin féminin.

Les équipes de football de l'école amorcent les finales. Les cadets ont terminé 3^e dans la division 2 et se rendent en quart de finale. Les juvéniles, quant à eux, joueront un match de demi-finale de la division 3, ce dimanche 29 octobre à 11h30, à la Place TD, à Ottawa.

Le 15 novembre auront lieu les examens d'admission pour les programmes Arts-études et Sport-études. Pour les concentrations en arts, les dossiers (portfolio et texte) peuvent être déposés d'ici la mi-janvier.

Les travaux sont terminés dans les locaux de musique ainsi qu'au local 408 (science en adaptation scolaire). Les travaux à la toiture sont aussi terminés. Ceux à la palestre seront terminés sous peu. Les travaux prévus au débarcadère et à l'entrepôt en éducation physique ont dû être reportés. Madame Nault et monsieur Lafortune réitéreront la nécessité des travaux de réfection du débarcadère considérant les problèmes potentiels de sécurité des élèves et des membres du personnel auprès des instances politiques concernées.

9- Affaires nouvelles

Les points sont ajournés. Ils seront abordés lors de la prochaine séance.

10- Levée de la séance

**046 - CÉ
20171023-06**

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **madame Vanessa St-Jacques Gale**, appuyée par **monsieur Martin Beauchamp**, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à 21 h 07.

Adopté le

Monsieur Raul Paredes, président

Monsieur Pierre Ménard, directeur

Date

Documents en pièces jointes

Item à l'ordre du jour	N° de l'annexe	Sujet de l'annexe
1 a)	I	Liste de présences
7 a)	II	Utilisation des locaux
7 c)	III	Code de vie

ANNEXE I

FEUILLE DE PRÉSENCE 2017-2018 Conseil d'établissement du lundi, 23 octobre 2017

NOM	STATUT	SIGNATURE
DESJARDINS, Josée	parent	
LAMOUREUX, Chantale	parent	
LAFORTUNE, Serge	parent	
SAINT-VIL, Jean	parent	
PAREDES, Raul	parent	
LOUA, Geneviève	parent	
LAPRISE, René	parent	
BEAUCHAMP, Martin	enseignant	Mar. : 
BRAULT, Isabelle	enseignante	
ST-JACQUES GALE, Vanessa	enseignante	
PALLAGROSSI, Arianne	enseignante	
BEAUDRY, Simon	enseignant	
COMEAU, Élizabeth	élève	
CORTES, Maria Paulina	élève	
DESROSIERS, Monia	soutien	
DE LA CHEVROTIÈRE, Sylvie	professionnel	
LAROCQUE, Rachel	membre de la communauté	
COULOMBE, Érika	membre de la communauté	
MÉNARD, Pierre	Directeur	
INVITES		
BUREAU-GOURDE, Christiane	Commissaire	
COUTURE Gilbert	Commissaire	
GAUTHIER, Alain	Commissaire	
NAULT, Marthe	Commissaire	
PÉPIN, Marcel	Commissaire	
VILLENEUVE, Nathalie	Commissaire	
AUTRES PERSONNES PRESENTES :		
BEAUDRY, Simon	Secrétaire	

ANNEXE II



ÉCOLE SECONDAIRE MONT-BLEU

www.mont-bleu.cspo.qc.ca

389, boul. de la Cité-des-Jeunes, Gatineau (Québec) J8Z 1W6 | Téléphone : 819-771-7131 | Télécopieur : 819-771-2551

UTILISATION DES LOCAUX POUR L'ANNÉE 2017-2018

<p><u>Chœur de l'Île</u> : local 112 - septembre à juin (mardis soirs et quelques samedis)</p> <p><u>Tapis Rouge</u> : local 116 - Septembre à juin (mardis soirs et samedis)</p> <p><u>Club d'athlétisme de l'Outaouais</u> : Palestre - 2 soirs par semaine de janvier à mai</p> <p><u>Kinéactif</u> Camp d'été offert aux enfants dans le but de bouger et d'apprendre les saines habitudes de vie. - Été 2018.</p>	<p><u>La Gatineau Loppet</u> : 3 jours, 15-16-17 février 2018</p> <p><u>La Ville de Gatineau</u> : Camp de jour l'été et pendant les semaines de relâche ou de vacances (Entente CSPO-Ville)</p> <p><u>Club des Ornithorvngues</u> : conseil administration 1 fois par mois</p>
--	--

ANNEXE III

CODE DE VIE-EN TANT QU'ÉLÈVE DE MONT-BLEU	RAISONS	SANCTIONS	ENCOURAGEMENTS	REACTION D'AIDE ET INTERVENTIONS
<p>1. RESPECT DES INDIVIDUS</p> <p>Je respecte tous les individus, en gestes, en paroles et en attitude dans toute forme de communication, à tout moment et en tout lieu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chaque individu a droit à la vie, ainsi qu'à la sécurité à l'intégrité et à la liberté de sa personne (Charte des droits, art. 1) ➤ Avoir droit de vivre dans un climat sain et harmonieux. ➤ Apprendre à vivre en société. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avertissement verbal en début d'année 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Activités de sensibilisation et de prévention 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide au devoir et récupérations
<p>2. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT</p> <p>Je respecte le matériel mis à ma disposition et je garde mon environnement propre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se donner un milieu de vie propre et agréable ➤ Se donner accès à du matériel adéquat. ➤ Créer un climat harmonieux. ➤ Assurer ma sécurité et celle des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action de réparation ou facturation ➤ Confiscation du bien 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Activités récompenses 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Atelier d'apprentissage d'un comportement acceptable ➤ Atelier de soutien
<p>3. SÉCURITÉ</p> <p>J'agis de façon à assurer ma sécurité et celle des autres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je me déplace calmement en marchant. • Je m'assois sur une chaise ou un banc. • Je m'identifie à l'aide de ma carte étudiante lorsque demandé. • Les attroupements et la flânerie sont interdits dans les escaliers, les corridors, les entrées et les stationnements. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser ma réussite scolaire et celle des autres. ➤ Développer mon autonomie et de bonnes habitudes de travail. ➤ Respecter les autres. ➤ Favoriser ma réussite scolaire. ➤ Développer mon autonomie et de bonnes attitudes de travail. ➤ Construire son estime de soi. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Demande d'expulsion ➤ Formulation d'excuses verbales ou écrites ➤ Perte de privilèges ➤ Réflexion écrite ➤ Reprise de temps ➤ Retenues ➤ Retrait de classe ➤ Suspension interne ou externe ➤ Travaux communautaires ➤ Autres 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Émulation ➤ Gaie mérites ➤ Obtention de privilèges ➤ Renforcement positif ➤ Autres 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Feuille de route ➤ Feuille de casier ➤ Médiation ➤ Plan d'intervention personnalisé ➤ Prise de connaissance et compréhension du Code de vie ➤ Rappel du comportement attendu ➤ Référence à des services externes ➤ Rencontre avec un intervenant et/ou un parent ➤ Suivi et/ou contrat d'engagement ➤ Autres
<p>4. ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ</p> <p>Je suis présent et ponctuel à tous mes cours et à toutes mes activités scolaires.</p>				
<p>5. RESPONSABILITÉS SCOLAIRES</p> <p>À l'école secondaire Mont-Bleu,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je fais et ramène mes travaux et devoirs selon les exigences des enseignants. • J'apporte seulement le matériel nécessaire à chacun de mes cours. • Je fournis les efforts nécessaires à ma réussite à l'école et à la maison. 				
<p>6. CADRE VESTIMENTAIRE</p> <p>À l'école secondaire Mont-Bleu, en tout temps, je m'habille de façon décente et convenable à un milieu scolaire (ex. : propre, sans trou, sans message irrespectueux):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre le menton et la taille, seuls les vêtements non modifiés de la gamme Mont-Bleu sont acceptés. • Les leggings sont permis seulement si elles sont couvertes d'une jupe de longueur réglementaire ou une tunique de la gamme MB. • Les vêtements du haut et du bas se superposent. • Mes sous-vêtements sont non visibles. • Les lunettes et bermudas arrivent près du genou. • Les casquettes et tout autre couvre-chef sont interdits. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Démontrer un respect de soi et des autres. ➤ Adapter sa tenue aux valeurs du milieu scolaire. Assurer la sécurité des élèves. ➤ Favoriser l'intégration et le sentiment d'appartenance. 			
<p>7. APPAREILS ÉLECTRONIQUES</p> <p>Dans notre école, il est permis d'utiliser les appareils électroniques à l'extérieur des heures de classe. L'appareil ainsi que les écouteurs doivent être rangés et éteints pendant les heures de classe et la capture ou la diffusion de son ou d'image sont interdites (sauf si approuvées au préalable par la direction).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la sécurité, l'intégrité et le respect des autres. ➤ Éviter tout dérangement au déroulement du cours. ➤ Apprendre une utilisation responsable. 			
<p>8. RESPECT DES LOIS</p> <p>J'agis dans le respect des lois et des règlements en vigueur dans notre société (régénérées : Code civil, Code criminel, Loi sur l'Instruction publique, etc.) Je respecte la propriété intellectuelle et la propriété d'autrui. (pas de plagiat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Apprendre à devenir un citoyen responsable 			